

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Première session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 31 janvier–2 février 2005

RAPPORTS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF SUR DES QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

**Point 8 de l'ordre du
jour**

*Pour information**



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.1/2005/8-B
6 janvier 2005
ORIGINAL: ANGLAIS

IPSR ÉTHIOPIE 10362.0: ANNEXE MISE À JOUR

* Conformément aux décisions relatives à la gouvernance que le Conseil d'administration a approuvées à sa session annuelle et à sa troisième session ordinaire de 2000, les documents soumis au Conseil pour information ne sont discutés que si un de ses membres le demande expressément, suffisamment avant la séance, et si la présidence décide de faire droit à cette demande, considérant qu'il s'agit d'une utilisation appropriée du temps du Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur du Bureau régional pour l'Afrique orientale et centrale (ODK): M. H. Arthur tél.: 066513-2034

Attaché de liaison principal, ODK: Mme F. Nabulsi tél.: 066513-2385

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



RESUME

En octobre 2004, le Conseil a examiné et approuvé l'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) Éthiopie 10362.0. À cette occasion, les membres du Conseil ont exprimé des préoccupations en ce qui concerne en particulier les stratégies de retrait, les stratégies de renforcement des capacités, la contribution du PAM au système de suivi et d'évaluation, l'importation par opposition à l'achat local de produits alimentaires et les coûts et l'efficacité du programme.

Les activités à fort coefficient de main-d'oeuvre axées sur la création d'avoirs productifs constituent la composante redressement de l'opération et seront la forme que revêtira l'appui du PAM au programme de protection sociale fondé sur des activités productives mis en place par le gouvernement. Le PAM appuie sans réserve les diverses modifications apportées pour réorienter le programme en faveur des populations qui souffrent d'une insécurité alimentaire chronique et en particulier pour promouvoir une transition délibérée des secours vers des investissements productifs, une politique privilégiant nettement les achats locaux, un passage méthodique de transferts en nature de produits alimentaires à des allocations en espèces, un vaste effort de renforcement des capacités et l'intégration des filets de sécurité aux programmes de sécurité alimentaire.

La Banque mondiale est convenue avec le gouvernement que, d'ici à la fin de 2006, 50 pour cent au moins des transferts de ressources aux bénéficiaires des programmes de protection sociale revêtiront la forme d'allocations en espèces, bien que la situation actuelle des ressources permette de penser que ce chiffre pourrait être plus élevé.

Un filet de sécurité bien conçu sur la base de ces principes devrait se traduire par une plus forte croissance et une plus grande vitalité de l'économie locale, par un renforcement et une diversification des moyens de subsistance et par un élargissement des possibilités de réduire progressivement l'aide alimentaire puis d'y mettre fin.

PROJET DE DECISION*

Le Conseil prend note du document intitulé "IPSR Éthiopie 10362.0: Annexe mise à jour" (WFP/EB.1/2005/8-B).

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.



CONTEXTE

1. En octobre 2004, le Conseil a examiné et approuvé l'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) Éthiopie 10362.0. Le descriptif complet de l'opération a été achevé en avril 2004, de sorte que d'importants travaux ultérieurs n'ont pas pu y être reflétés. Tel a été notamment le cas de plusieurs missions conjointes donateurs/système des Nations Unies/gouvernement, de la publication en août 2004 du premier *Manuel sur l'exécution des programmes*, du document d'évaluation du projet établi par la Banque mondiale en novembre 2004 et de la publication en décembre 2004 de la version révisée du *Manuel sur l'exécution des programmes*.
2. Des observations ont été formulées en ce qui concerne la corrélation entre la composante redressement de l'IPSR et les faits nouveaux ainsi intervenus par la suite. À cette occasion, les membres du Conseil ont exprimé des préoccupations en ce qui concerne en particulier les stratégies de retrait, les stratégies de renforcement des capacités, la contribution du PAM au système de suivi et d'évaluation (S&E), l'importation par opposition à l'achat local de produits alimentaires et les coûts et l'efficacité du programme. Le Secrétariat a fait savoir qu'il fournirait un complément d'informations sur ces questions lors de la première session ordinaire du Conseil, en 2005.

INTRODUCTION

La contribution de l'IPSR au Programme de protection sociale fondé sur les activités productives (PPSAP)

3. Les activités à fort coefficient de main-d'oeuvre axées sur la création d'avoirs productifs constituent la composante redressement de l'opération et seront la forme que revêtira l'appui du PAM au programme de protection sociale fondé sur les activités productives mis en place par le gouvernement. Le PAM appuie sans réserve les diverses modifications apportées pour réorienter le programme en faveur des populations qui souffrent d'une insécurité alimentaire chronique, y compris les suivantes:
 - **Transition délibérée des secours vers des investissements productifs.** Par le passé, l'Éthiopie a utilisé les ressources provenant des secours d'urgence pour faire face aux besoins des populations vivant dans l'insécurité alimentaire chronique. Ces ressources ont sauvé des vies humaines mais n'ont pas permis de remédier aux causes profondes de l'insécurité alimentaire. Dans le contexte de l'IPSR, des ressources accrues seront orientées vers des investissements productifs afin de s'attaquer aux causes sous-jacentes de l'insécurité alimentaire. L'IPSR prévoit également la fourniture de secours, mais ceux-ci ne seront utilisés que pour faire face à des besoins humanitaires convenus.
 - **Politique privilégiant nettement les achats locaux.** Les achats locaux des produits destinés à l'aide alimentaire seront privilégiés, sauf lorsqu'ils risquent de faire augmenter à l'excès les prix sur les marchés locaux. Le PAM essaiera de faire en sorte qu'une proportion croissante des contributions annoncées par les donateurs soit suffisamment souple pour pouvoir acheter des produits sur les marchés locaux ou internationaux, selon la conjoncture sur les marchés locaux.



- **Passage méthodique de transferts de produits alimentaires en nature à des allocations en espèces.** Globalement, les transferts de produits alimentaires devraient diminuer par rapport aux allocations en espèces. Le PAM appuiera les efforts tendant à réduire progressivement et à éliminer les programmes fondés sur la distribution de produits alimentaires dans toutes les régions où peuvent être appliqués des programmes fondés sur des transferts en espèces. En particulier, il appuiera la collecte d'informations et s'emploiera à faciliter les interventions de renforcement des capacités pour permettre un passage prudent mais délibéré de transferts de produits alimentaires à des allocations en espèces.
- **Renforcement des capacités dans le domaine de la planification communautaire, des normes techniques et du S&E axé sur les résultats.** Le PAM fournira des services d'experts et des ressources pour aider le gouvernement à renforcer ses capacités dans les domaines dans lesquels il a commencé avec le PAM à développer les compétences. Les apports du PAM concerneront principalement: i) le ciblage et l'identification des bénéficiaires; ii) la planification communautaire; iii) l'élaboration de normes techniques et de normes de travail pour les interventions; et iv) les systèmes de S&E axés sur les résultats. En outre, le PAM participera à toutes les autres interventions concertées dans les domaines de la conception et du renforcement des capacités, y compris dans des domaines comme les études de marché et l'intégration aux activités de la promotion de l'égalité entre les sexes et de la lutte contre le VIH/SIDA. Le PAM continuera de fournir un appui aux moyens logistiques du gouvernement, mais sa contribution dans ce domaine devrait décroître en importance à mesure que les objectifs du programme seront atteints.
- **Intégration de filets de sécurité aux programmes de sécurité alimentaire.** Le *Manuel sur l'exécution des programmes* établi par le gouvernement met l'accent sur le fait qu'il ne sera possible de vaincre l'insécurité alimentaire que si le PPSAP est délibérément relié aux autres interventions et programmes visant à améliorer la sécurité alimentaire. Le PAM appuie l'établissement de tels liens, et particulièrement l'intégration des activités de redressement prévues dans le cadre de l'IPSR aux plans de développement des *woredas* (district). À l'intérieur de ce cadre, le PAM continuera d'appuyer la création de partenariats avec d'autres institutions, dont le Programme de promotion de la sécurité alimentaire de la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et les organisations non gouvernementales (ONG) qui mènent des programmes de promotion de la sécurité alimentaire dans les régions où le PAM appuie le PPSAP.

STRATEGIE DE RETRAIT

4. La stratégie de retrait du PAM tendra à:

- réduire progressivement et éliminer le recours aux secours alimentaires d'urgence pour les populations qui vivent dans l'insécurité alimentaire chronique;
- acheter localement autant d'aliments que le permettra la conjoncture sur les marchés;
- appuyer les investissements dans les avoirs productifs en ayant recours à des approches de programmation ayant fait leurs preuves;
- relier les filets de protection sociale à des programmes de promotion de la sécurité alimentaire de caractère plus général au moyen de partenariats stratégiques et de l'intégration aux plans de développement des *woredas*; et



- remplacer les transferts de produits alimentaires par des transferts en espèces, en association avec les donateurs qui fournissent des contributions en espèces.
5. L'un des objectifs fondamentaux du PPSAP est de remplacer les flux annuels de secours d'urgence par des flux pluriannuel prévisibles de ressources. L'IPSR remplace l'opération d'urgence annuelle du PAM; ce dernier n'aura recours à des opérations d'urgence que dans des circonstances exceptionnelles et s'il se présente des besoins dépassant les moyennes à long terme utilisées pour planifier l'IPSR. L'IPSR fera l'objet d'annonces annuelles de contributions à l'intérieur de son cadre pluriannuel et constituera la base d'une planification pluriannuelle des programmes. Les populations chroniquement vulnérables seront donc assurées d'un apport prévisible de ressources qui leur permettront d'investir dans des avoirs productifs à plus long terme.
6. Le document d'évaluation du projet établi par la Banque mondiale identifie plusieurs des approches de programmation établies, dont certaines ont été élaborées conjointement par le gouvernement et par le PAM; toutes seront appuyées par ce dernier pour renforcer les capacités du gouvernement selon que de besoin. Les bases de ces approches sont notamment les suivantes:
- Appropriation des activités par les communautés grâce à des processus de planification et d'examen répondant à l'initiative locale. Pendant plus de dix ans, plusieurs institutions ont appuyé l'élaboration et la diffusion d'approches communautaires de planification de la mise en valeur de bassins versants et une formation dans ce domaine. Le Département des ressources naturelles du Ministère de l'agriculture et du développement rural a récemment harmonisé ces approches et établi une approche standard accompagnée de manuels. L'expérience montre que ces approches inclusives de la planification renforcent l'appropriation locale, améliorent la qualité des interventions et contribuent à la durabilité à long terme des résultats.
 - Définition et application effective des normes techniques de sorte que les interventions répondent à des normes minimales et puissent se traduire par des dividendes productifs pour la communauté. Depuis plus de dix ans, le PAM a aidé le gouvernement, par l'entremise du Ministère de l'agriculture et du développement rural, à élaborer des normes techniques et de travail détaillées ainsi que des manuels. Ces documents techniques ont été incorporés au PPSAP. Le PAM continuera d'aider le gouvernement à affiner, diffuser et appliquer ces normes techniques, comme demandé, particulièrement pendant la phase de transition du programme.
 - Un cadre pluriannuel de planification et d'allocation de ressources est essentiel à des investissements durables. L'IPSR fera l'objet d'annonces annuelles de contributions à l'intérieur de son cadre pluriannuel et constituera la base d'une planification pluriannuelle des programmes.
 - Le *Manuel sur l'exécution des programmes* élaboré par le gouvernement pour le PPSAP souligne que l'insécurité alimentaire ne pourra être vaincue que s'il existe un filet de sécurité qui soit relié à des interventions et des programmes plus larges visant à améliorer la sécurité alimentaire. Le PAM appuiera les activités prévues dans le contexte de l'IPSR à l'intérieur du cadre de développement plus général constitué par les plans de développement des *woredas* et appuiera l'application d'une approche intégrée de la planification de la sécurité alimentaire au niveau des *woredas*.



7. La Banque mondiale est convenue avec le gouvernement que, d'ici à la fin de 2006, 50 pour cent au moins des transferts de ressources aux bénéficiaires des programmes de sécurité sociale revêtiront la forme d'allocations en espèces, bien que la situation actuelle des ressources permette de penser que ce chiffre pourrait être plus élevé. D'autres objectifs seront négociés dans le contexte des missions et évaluations conjointes donateurs/gouvernement qui se poursuivent. Si les négociations exigent une réduction du nombre de bénéficiaires et de l'aide alimentaire prévus dans l'IPSR, le PAM diminuera le budget correspondant. Le PAM n'apportera que l'aide alimentaire dont il serait convenu qu'elle est essentielle pour répondre aux objectifs des transferts. Au cas où il sera reçu des avances de contribution de produits alimentaires dépassant les besoins des transferts, ces contributions seront reportées pour être utilisées lors de périodes ultérieures. Le passage de transferts de produits alimentaires à des transferts en espèces devrait accroître la demande sur les marchés locaux; si cette demande est soutenue, elle devrait entraîner un développement positif de ces marchés. Le PAM appuiera le suivi des prix sur les marchés locaux pour faciliter le passage de transferts de produits alimentaires à des transferts en espèces ou inversement, selon qu'il conviendra. Le Bureau de coordination de la sécurité alimentaire est convenu que le PAM participera aux examens de la situation des bénéficiaires pour déterminer dans quels cas il peut être progressivement mis fin aux transferts de produits alimentaires.
8. Un filet de sécurité bien conçu répondant à ces principes sera sans doute un facteur de croissance grâce à la création de nouveaux avois productifs au plan local et entraînera aussi d'autres améliorations pour ce qui est de l'accès à l'approvisionnement en eau et aux services d'assainissement, de santé, de nutrition et d'éducation ainsi que de la quantité et de la qualité de ces ressources, ce qui se reflétera dans une amélioration de la qualité de vie. Progressivement, cela devrait déboucher sur une bien plus grande vitalité de l'économie locale, des activités productives plus durables et plus diversifiées et des possibilités accrues de réduire progressivement puis d'éliminer l'aide alimentaire.

APPUI AUX PROGRAMMES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

9. Les capacités, c'est-à-dire les compétences, limitées qui sont disponibles constitueront une importante contrainte pour l'efficacité du programme, surtout pendant la période initiale. Il importera par conséquent de déployer des efforts considérables pour les renforcer. Le PAM continuera de participer aux divers groupes de travail conjoints donateurs/gouvernement qui évalueront les progrès accomplis et les interventions recommandées. Si d'autres travaux et un appui supplémentaires sont demandés, le PAM fournira toute l'assistance possible:
- Le gouvernement travaille avec le PAM en ce qui concerne i) le ciblage, ii) la planification participative, iii) l'élaboration de normes de travail et de normes techniques pour les chantiers publics à forte intensité de main-d'oeuvre, et iv) la mise en oeuvre d'une approche axée sur les résultats du S&E. Les questions liées à l'égalité entre les sexes ont été intégrées aux activités. Les ressources nécessaires ont été demandées et mises à la disposition du gouvernement et des équipes conjointes donateurs/gouvernement travaillent aux aspects connexes de la planification du filet de protection sociale. Le PAM appuie la stratégie élaborée par le gouvernement pour intégrer la lutte contre le VIH/SIDA à toutes ses interventions et à tous ses programmes; les enseignements retirés et les ressources nécessaires seront utilisés pour la mise en place du programme de protection sociale.



- Élaboration et diffusion de manuels techniques et de bulletins d'information technologique. Il a été demandé au PAM de diffuser des exemplaires des manuels et des documents d'information connexes et il continuera de le faire pendant l'exécution de l'IPSR. Les documents d'information pertinents seront mis à la disposition de tous les acteurs dans le cadre du PPSAP.
- Avec l'aide du PAM, le Ministère de l'agriculture et du développement rural a perfectionné ses moyens de formation de formateurs et a, par le passé, appuyé la formation professionnelle au niveau des *woredas* et des *kebeles* (communautés rurales). Ces compétences et méthodes seront appliquées à l'IPSR dans le contexte du PPSAP et pourraient être élargies à d'autres régions et secteurs.
- Le PAM dispose d'un réseau de bureaux auxiliaires dans les principales régions où règne l'insécurité alimentaire. Il a également déployé sur le terrain 40 surveillants à plein temps et fournira les services de 10 assistants techniques aux programmes à plein temps qui seront affectés aux bureaux extérieurs pour aider à la mise en oeuvre des plans actuels et futurs du gouvernement concernant la formation en cours d'emploi et l'appui aux agents des régions, des *woredas*, des *kebeles* et des communautés.
- Le PAM fournira une assistance pendant la transition de transferts de produits alimentaires vers des transferts en espèces et, en particulier, participera à la conception et à la réalisation d'études de marché pour les produits alimentaires et les produits de l'élevage ainsi qu'à l'enquête semestrielle et à la révision des listes des bénéficiaires. Le PAM sera donc très probablement appelé à élaborer d'autres directives pour l'exécution des activités.

SUIVI ET EVALUATION

10. Le PAM est résolu à appliquer une approche axée sur les résultats du S&E.
11. Le PAM s'emploiera à continuer d'affiner un système commun de S&E qui sera appliqué à l'ensemble du programme de renforcement de la sécurité alimentaire ainsi qu'à sa composante filet de protection sociale. Il s'agira: i) de participer, en les appuyant, aux activités de collecte de données de référence; ii) de définir des méthodes d'échantillonnage; iii) de spécifier les instruments de collecte d'information à utiliser; iv) d'élaborer et de mettre en place la base de données connexe; et v) de regrouper et d'analyser les rapports pertinents et d'en faire la synthèse. Outre la mesure des produits et des résultats, le PAM aidera à incorporer aux programmes des indicateurs de mesure de la prévalence du VIH/SIDA, de l'égalité entre les sexes et des aspects environnementaux.
12. Le personnel du bureau de pays et des bureaux auxiliaires du PAM sera disponible pour apporter un appui à la réalisation d'autres objectifs, en suivant: i) les prix des produits alimentaires et des produits de l'élevage sur les marchés, ii) le respect des directives concernant les transferts de produits alimentaires par opposition aux transferts en espèces, iii) la ponctualité des transferts de produits alimentaires et les allocations en espèces, et v) la vulnérabilité, pour que les mesures correctives nécessaires puissent être adoptées en temps voulu.
13. Le PAM, par ailleurs, appuiera les missions conjointes d'évaluation et y participera, comme convenu dans le PPSAP.



ACHATS LOCAUX

14. L'Éthiopie est rangée dans la catégorie des pays à faible revenu et à déficit vivrier. Selon les estimations de la FAO, les besoins annuels moyens d'importations de céréales entre 2000 et 2004 se sont situés à 811 000 tonnes. La production, bien qu'inférieure aux besoins au plan national, est excédentaire dans certaines régions du pays, même de mauvaises années comme en 2002/03. Étant donné le sous-développement du marché des céréales – manque d'infrastructure, absence d'un système d'information sur les marchés, accroissement des coûts de transaction et manque de normes – ces excédents localisés ont contribué à déprimer les prix des céréales, ce qui, à son tour, a affecté l'utilisation d'intrants agricoles – engrais et semences améliorées – et la productivité de l'agriculture.
15. Pour aider les personnes qui ont besoin d'une assistance de l'extérieur à satisfaire leurs besoins alimentaires minimums tout en stimulant la production et les marchés dans les régions où la production est excédentaire, le gouvernement a, en 1996, demandé aux donateurs d'acheter localement les produits alimentaires destinés aux secours. Depuis lors, plusieurs donateurs et organismes humanitaires ont acheté les denrées destinées à l'aide alimentaire sur les marchés locaux.
16. Il ressort de différentes études que les achats locaux de produits alimentaires ont eu un impact positif sur la production agricole et les marchés intérieurs.¹ Le volume et les types d'achats locaux dépendent de la quantité et de la qualité des céréales disponibles. Depuis 1997, une délégation de la Commission européenne entreprend chaque année en collaboration avec le PAM une étude sur les disponibilités de céréales; la prochaine étude devrait avoir lieu au début de 2005. Cette étude a contribué à guider les opérations d'achats locaux de maïs, de sorgho et de blé au cours des sept dernières années.
17. Le PAM a contribué à appuyer les achats locaux en Éthiopie: entre 2000 et 2004, il y a acheté en moyenne 67 000 tonnes de produits alimentaires; en 2004, le Programme a acheté sur place et livré 119 000 tonnes de produits. Le volume des achats qui seront réalisés localement en vue de cette IPSR dépendra essentiellement de trois facteurs: i) l'offre, ii) la compétitivité des prix au regard des procédures convenues touchant les achats du PAM, et iii) la disponibilité de contributions en espèces.
18. Les procédures opérationnelles du PAM relatives à l'achat de produits alimentaires énoncent les objectifs et établissent les règles générales applicables. Le principal objectif est de veiller à ce que les produits appropriés puissent être économiquement et efficacement mis à la disposition des bénéficiaires au moment opportun. En outre, les achats de produits alimentaires par le PAM doivent être équitables et transparents. En règle générale, le PAM a recours à des appels d'offres pour les achats de produits; en l'absence de circonstances exceptionnelles qui les rendent impossibles, des appels d'offres sont requis pour tous les achats. Les appels d'offres sont habituellement lancés sur une base "sélective" plutôt que par annonce publique. Compte tenu des conditions imposées par les donateurs en matière d'achats et de la nécessité d'acheter les produits au meilleur prix, la préférence doit être accordée aux achats dans des pays en développement. Pour obtenir une gamme de soumissions assez large, le plus grand nombre possible de fournisseurs doivent être inscrits sur le fichier de fournisseurs fiables.

¹ *Availability of Cereals in 1998 for Local Purchase by Donors*. Ministère du développement économique et de la coopération, projet de recherche sur les marchés céréaliers, et Unité de la sécurité alimentaire locale de la Commission économique européenne (1998). Addis Abeba.



19. En Éthiopie, les achats locaux sont généralement beaucoup moins chers que les produits fournis en nature.

Produits fournis en nature	Blé	Haricots	Aliments mélangés
Produits	174,00	617,00	310,00
Transport extérieur	97,50	160,00	64,00
TIEM	118,18	118,18	118,18
Total	389,68	895,18	492,18
Produits achetés localement	Céréales	Haricots	Aliments mélangés
Produits	194,00	190,00	400,00
Transport extérieur	–	–	–
TIEM	71,17	71,17	71,71
Total	265,17	261,17	471,71
Prix des produits achetés localement en % des produits fournis en nature	68	29	96

20. Les ressources disponibles pour des achats sur place ont été une contrainte plus significative que la disponibilité de produits d'origine locale. Au cours des cinq dernières années, les achats locaux du gouvernement, du PAM et des ONG ont représenté en moyenne 190 000 tonnes; la proportion représentée par les achats du PAM a été légèrement supérieure à un tiers du total pendant cette période mais a atteint environ les deux tiers en 2002 et en 2004. En 2003, étant donné la disponibilité réduite de céréales sur les marchés locaux, le PAM est convenu avec des institutions associées d'acheter de plus grandes quantités de produits sur les marchés internationaux, ce qui a permis au gouvernement et à certaines ONG qui n'étaient pas équipées pour procéder à de tels achats à l'étranger d'obtenir de meilleures conditions sur les marchés locaux.



TABLEAU 2: ACHATS LOCAUX RÉALISÉS CES DERNIÈRES ANNÉES EN ÉTHIOPIE AUX FINS D'OPÉRATIONS HUMANITAIRES (en tonnes)						
PAM						
Année	Céréales	Légumineuses	Huile végétale	Aliments mélangés	Produits divers	Total
2000	18 347	8 213	–	3 049	–	29 609
2001	44 925	7 059	–	4 654	540	57 178
2002	68 356	1 972	–	2 308	400	73 036
2003	49 390	1 829	–	6 417	491	58 127
2004	106 153	5 714	–	6 912	283	119 062
Total	287 171	24 787	–	23 340	1 714	337 012
Moyenne	57 434	4 957	–	4 668	343	67 402
PAM, ONG et gouvernement						
Année	Céréales	Légumineuses	Huile végétale	Aliments mélangés	Produits divers	Total
2000	206 211	10 897	376	10 560	–	228 044
2001	234 373	7 059	–	5 640	540	247 612
2002	96 972	2 113	–	4 370	400	103 855
2003	181 785	2 566	–	12 622	609	197 582
2004	169 403	5 714	2 413	6 912	283	184 725
Total	888 744	28 349	2 789	40 104	1 832	961 818
Moyenne	177 749	5 670	558	8 021	366	192 364
Part du PAM	32%	87%	0%	58%	94%	35%

21. Le PAM continuera d'organiser périodiquement à Addis Abeba ses réunions de coordination des services logistiques et des achats, qui sont très suivies par les donateurs, les ONG et les représentants du gouvernement. Ces réunions permettent aux acheteurs d'échanger des informations et sont axées sur: i) la planification des achats, de sorte qu'ils ne soient pas tous effectués simultanément, ii) les variations de disponibilités et de prix, et iii) les problèmes rencontrés du côté des fournisseurs comme retards de livraison, apparition de nouveaux fournisseurs sur les marchés et questions liées à la qualité des produits alimentaires.
22. Le PAM appuie pour le programme de protection sociale une stratégie consistant à privilégier les allocations en espèces, même dans certaines régions à déficit vivrier. À cette fin, le gouvernement a l'intention de renforcer la capacité des coopératives pour leur permettre de fournir des ressources alimentaires à des prix abordables. Le PAM étudiera comment il peut appuyer cette initiative; les possibilités consistent notamment: i) à identifier et éliminer les contraintes qui entravent la commercialisation des produits par les coopératives; ii) à inclure des coopératives sur les listes de fournisseurs approuvés du PAM; et iii) à échanger les enseignements retirés dans les domaines des achats, du contrôle de la qualité et des transports.



LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
IPSR	Intervention prolongée de secours et de redressement
ONG	Organisation non gouvernementale
PPSAP	Programme de protection sociale fondé sur les avoirs productifs
S&E	Suivi et évaluation
TIEM	Transport interne, entreposage et manutention

